



DROIT SYNDICAL A L'OPERA NATIONAL DE PARIS : QUEL FANTÔME ?

Le quotidien « Le Parisien » dans son édition du 9 novembre a mis en cause le Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles (Synptac-Cgt) dans un article consacré au droit syndical à l'Opéra National de Paris. En substance, le journal s'étonne d'une contribution versée au syndicat (et non pas au salarié mandaté).

En 2010, une majorité d'organisations syndicales (Cgt, Cfdt et Fo) a signé un avenant à l'article 6 de la convention collective de l'Opéra National de Paris sur l'exercice du droit syndical qui permet aux syndicats de bénéficier de mises à disposition de salariés et/ou de mandater un salarié de leur organisation agissant dans l'intérêt des salariés de l'Opéra, qu'ils soient embauchés comme permanents ou en CDD. L'accord, visé par le contrôleur d'Etat, s'applique à tous les syndicats représentatifs dans l'entreprise (Cgt, Cfdt, Fo, Sud et Fsu).

Ainsi la section syndicale Cgt de l'Opéra National de Paris (1^{ère} organisation dans l'entreprise) a fait le choix de répartir ce droit entre des heures de délégation et un mandatement d'un permanent syndical. Les représentants de la Cgt de l'entreprise ont choisi de continuer à partager leur temps de travail entre leurs activités syndicales et leurs activités professionnelles qu'ils n'ont pas souhaité abandonner. Les autres syndicats de l'Opéra ont fait d'autres choix. Le directeur adjoint de l'Opéra vient d'ailleurs de préciser à l'Agence France Presse (AFP) que cet accord avait été validé par des analyses juridiques et qu'il n'y avait aucun « emploi fictif », comme certains articles le laisseraient entendre.

A l'heure où le gouvernement nous rebat les oreilles sur les vertus du dialogue social, il convient de rappeler que celui-ci pour être réel nécessite des moyens, notamment pour participer aux nombreuses négociations légales et conventionnelles. Cela d'autant plus lorsqu'elles sont préparées avec les salariés, comme le font nos syndicats Cgt !

A quelques mois des élections au comité d'entreprise, le contexte de tensions à l'Opéra (et les rivalités syndicales préjudiciables à l'intérêt des salariés) explique pour une large part ces soi-disant « révélations ».

Nous attendons avec impatience les articles sur le siège en marbre du Medef, financé par les entreprises, sur le dos des salariés.

Paris, le 10/11/2015.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com